

Affaire Jean-Pierre BEMBA contre CPI : un flop honteux !

La libération tant attendue et réclamée de Jean-Pierre Bemba Gombo, ancien vice-président congolais durant la transition aura enfin lieu dans un bref délai. Ainsi en avait décidé le vendredi 14 août 2009 la CPI, par une ordonnance de remise en liberté provisoire du chef de l'opposition congolaise jusqu'à l'ouverture de son procès pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité lisait-on dans les dépêches des agences de presse internationales. Ces quelques lignes lapidaires, toute honte imbuë, avaient démontré l'incapacité de la justice dite internationale à faire preuve des accusations aussi graves que celles jadis portées contre le « chairman » du MLC à savoir : meurtres, viols et pillages notamment, des crimes de guerre et crimes contre l'humanité, selon le tout puissant mais en réalité un procureur discuté de la Cour Pénale Internationale (CPI) dans la tourmente, l'argentin Luis Moreno Ocampo. Les événements accusateurs s'étant déroulés entre octobre 2002 et mars 2003 soit cinq mois durant la guerre qui opposa les milices du « généralissime » armée Bozize (aujourd'hui président de la République Centrafricaine) contre le président élu de lors Ange-Félix Patassé; renversé depuis lors par un putsch militaire. Certes la libération prononcée de Jean-Pierre Bemba Gombo qui devrait être effective avant fin septembre 2009 traîne jusqu'à ce jour. Et pour cause, la CPI devant déterminer les conditions de sa liberté provisoire, notamment le pays qui acceptera de l'accueillir. La Belgique, la France et l'Espagne et le Portugal ayant déjà dit NON aux fallacieux motifs d'un coup exorbitant du dispositif de sécurité pour la protection d'une telle personnalité mais aussi d'une crainte « des troubles » qui seraient occasionnées par les partisans de Jean-Pierre Bemba. On attendrait toujours maintenant les décisions de l'Afrique du Sud et de l'Allemagne. Faut-il le rappeler que Jean-Pierre Bemba n'a jamais été et n'est pas un nécessaireux qui dépendra des services sociaux des pays concernés pour sa survie, on comprend très bien que c'est une histoire politique qui se trame contre le politicien congolais en vue de rassurer certains protégés du pouvoir honni de Kinshasa actuellement. La responsabilité de la Belgique. Toute honte considérée, la Belgique porte et portera la lourde responsabilité devant l'histoire de ce qui est arrivé à Jean-Pierre Bemba. C'est encore la même Belgique qui « enlèvera » Jean-Pierre Bemba à son domicile de la banlieue chique bruxelloise soi-disant avec un mandat d'arrêt international secret pour éviter toute fuite à l'étranger. Il sera extradé à la Haye après tant d'humiliations. Pourtant, Jean-Pierre Bemba se trouvait légalement et volontairement sur le territoire belge où vit son épouse, ses enfants et nombreux autres membres de sa famille. En outre, il y possède des biens matériels et n'a aucun problème d'ordre économique ou sociale pour dépendre de la « bonne charité belge » qui n'a jamais existé ni vis-à-vis du Congo ni encore moins des congolais qui vivent sur le territoire du petit royaume. Pourtant ce que la Belgique a spolié au Congo durant 80 ans de colonisation honteuse avec massacres et tutti quanti ne pourra jamais être évalué ni sur le plan financier, ni encore moins de celui morale. De Lumumba à Bemba. Serait-il possible de comparer le cas Bemba à celui de Lumumba ? La frontière ne sera pas peut-être trop loin même si les causes ne sont pas les mêmes : c'est la Belgique qui contribuera à l'arrestation et l'humiliation du leader et Premier ministre du Congo indépendant pour le livrer à Mobutu et ses amis katangais Moïse Tshombé Kapend et Godefroid Munongo Mwenda M'Siri. La suite est connue de tous : l'assassinat de Lumumba. Quarante ans plus tard, la même et toujours Belgique contribue à l'arrestation de Bemba sur son territoire pour le livrer à la CPI et ainsi hypothéquer son avenir politique face à son protégé qui dirige actuellement notre pays. Heureusement pour Jean-Pierre Bemba, car la Haye ne pourra être comparée au mouiroir du Katanga qui fut la destination finale de Lumumba. Il en sortira encore plus fort et les congolais le lui rendront en lui confiant peut-être un jour les rênes de la destinée de leur pays. Décidément tenace. C'est toujours et encore la même Belgique qui humiliera quelques jours plus tard l'épouse de Jean-Pierre Bemba en plein centre ville de Bruxelles en la faisant arrêter comme une malfrat, juste pour lui confisquer sous injonction de la CPI la voiture Audi Q7 immatriculée au Portugal avec laquelle elle circulait. Et pour motif, les biens de Bemba devraient être mis sous séquestre pour indemniser un jour ses victimes... Cette campagne d'humiliation se poursuivra quelques semaines plus tard dans la maison de la belle famille de Jean-Pierre Bemba dans les Ardennes belges où une fouille systématique sera opérée pour dénicher les autres biens cachés de l'opposant congolais. Le gouvernement despote de Kinshasa se mêlant à la danse gèlera pour sa part les comptes de Bemba dans les banques congolaises aux mêmes motifs que la Belgique et la CPI. Cherchant peut-être à atteindre son morale, mais c'était sans connaître la force de « Igwe » comme l'appelle ses supporters congolais. La partition musicale étant écrite, il ne reste plus aux commanditaires qu'à la jouer pour que la boucle soit fermée. Mais c'est sans compter avec le retour de la manivelle un jour proche. En attendant, les congolais attendent toujours la prochaine et hypothétique libération de « igwe » et son triomphal retour au pays. Roger DIKU Kapotho